

Pression fiscale et investissements

Par Abderraouf YAICH

Il est établi que les politiques d'investissement à l'échelle micro-économique et de financement dans les entreprises sont influencées par la fiscalité à travers son effet sur le taux de rendement des actifs et la qualité de la concurrence en économie de marché.

Selon Soulef Dammek « les mesures fiscales affectant la décision d'investissement portent essentiellement sur le taux d'imposition, la base imposable, la déduction des amortissements, les reports déficitaires et les incitations fiscales ».

Bien entendu, la fiscalité n'est pas le seul facteur influençant la décision d'investissement et de financement, d'autres facteurs sont aussi importants voire même plus selon les circonstances. Néanmoins, plus l'environnement général des affaires est défavorable, plus la fiscalité joue un rôle compensateur et prend de l'importance dans la décision d'investir.

Sur le plan macro-économique, le taux de prélèvements obligatoires exprime les prélèvements de l'Etat sur le PIB produit et le niveau de sacrifices demandés aux entreprises pour financer les services publics (Dans le cas de la Tunisie, la fiscalité est essentiellement un prélèvement sur les entreprises soit en tant que contribuables soit en tant que redevables – RAS et TVA). Affectant de façon directe ou indirecte le cash flow des entreprises, les prélèvements obligatoires doivent rester en rapport avec la capacité contributive des entreprises pour ne pas entamer leurs capacités d'investissements et de développement.

Le niveau de prélèvements obligatoires a aussi un impact sur l'épargne qui constitue lui-même un

déterminant du niveau d'investissement du capital local dans un pays donné.

Bien que difficile à déterminer de façon précise, lorsque le niveau des prélèvements obligatoires atteint un point de saturation, des prélèvements obligatoires excessifs impactent de façon négative l'investissement, l'emploi et la croissance. Les excès de prélèvements obligatoires sont d'autant plus néfastes que la répartition des prélèvements sur le PIB est inéquitable et fortement disproportionnée. Dans ce cas, les prélèvements obligatoires qui surchargent les contribuables compliants (qui se conforment à la loi fiscale et sociale) sont nettement supérieurs au taux moyen des prélèvements et créent une rente au profit des activités de l'économie informelle qui ne supportent qu'une faible pression fiscale et sociale essentiellement à travers les taxations invisibles et le phénomène de rémanence fiscale.

Cette situation fait que les contribuables compliants financent les voyageurs clandestins de l'économie informelle. La faible pression de l'économie informelle favorise l'accumulation du capital des acteurs informels au détriment des acteurs de l'économie moderne en sachant que l'allocation des ressources (utilisation du surplus accumulé) par les acteurs de l'économie informelle ne se fera pas dans les secteurs qui peuvent conduire l'économie et la société vers la modernité.

1. Etat des prélèvements obligatoires en Tunisie

La pression fiscale moyenne en Tunisie corrigée pour 2017 est de 24% du PIB et le taux des prélèvements

sociaux est de 8,5% du PIB, ce qui donne un taux de prélèvements obligatoires de 32,5% du PIB.

Le taux de pression fiscale fait partie des taux les plus élevés comparativement avec les autres pays développés sans parler des autres alors que le taux de prélèvements sociaux (8,5%) est moyen bien qu'il soit le plus élevé d'Afrique.

Mais en l'absence d'une répartition équitable dans un contexte d'indiscipline fiscale voire de fraude fiscale répandue chez un grand nombre de contribuables, le taux de pression qui n'est qu'une moyenne, perd beaucoup de sa signification.

En effet, si l'économie informelle et l'économie faiblement fiscalisée représentent 40% de l'économie globale et que cette fraction de l'économie ne subit qu'une faible pression fiscale et sociale (que je vais estimer par hypothèse à 50% de la pression moyenne soit 16%), le poids moyen des prélèvements obligatoires sur les entreprises de l'économie structurée totalement fiscalisée devient : $32,5\% \text{ du PIB} - [(40\% \times 16\%) = 6,4\%] = 26,1 / 0,6 \text{ soit } 43,5\%$, ce qui est excessif pour un pays en développement qui se fixe comme priorité le développement de l'investissement, la création d'emploi et la croissance.

A l'intérieur de l'économie structurée, la pression fiscale est variable d'une industrie à une autre, ce qui aggrave encore davantage le poids des prélèvements pour les entreprises soumises à toutes les impositions aux taux pleins.

Ainsi, **l'économie structurée en Tunisie subit de fait**, en raison de l'assiette réduite soumise à la totalité des impositions, une pression fiscale supérieure à celle de certains pays développés **sans que la productivité et les marges des entreprises et leurs capacités financières ne soient comparables à celles des entreprises dans ces pays développés, ce qui limite leur capacité d'investissement, de recherche-développement, d'innovation et leur contribution à la croissance.**

Les prélèvements sur les entreprises de l'économie totalement fiscalisée ont largement dépassé le point de saturation fiscale même avant 2011 en allant au-delà de leurs capacités contributives

compatibles avec les objectifs de développement, de croissance et de progrès social. Depuis 2011, les gouvernements successifs n'ont fait qu'aggraver la situation à tel point que, paradoxalement, plus on prétend avancer dans la réforme fiscale, plus le niveau de pression fiscale sur les entreprises et les contribuables compliants augmente. Autrement dit, taxer fortement sans une administration fiscale capable d'assurer un niveau élevé de conformité, c'est livrer les entreprises les plus compliantes à la concurrence déloyale.

Le système fiscal tunisien pèse d'autant plus lourdement sur les entreprises qu'il en a fait l'unique véhicule fiscal.

En effet, devant l'indiscipline fiscale des particuliers et l'incapacité de l'Etat de convaincre et de contraindre, le système fiscal tunisien a tout transféré sur l'entreprise par le biais des retenues à la source de sorte qu'on se retrouve avec l'entreprise quasi-unique véhicule fiscal avec toutes les conséquences économiquement pénalisantes pour les entreprises qui se conforment à la loi (compliantes).

2. Le poids des prélèvements obligatoires sur l'épargne et investissement

Le niveau d'investissement estimé pour assurer la croissance nécessaire à la résorption graduelle du chômage se situe entre 25% à 30% du PIB.

La résorption du chômage nécessite aussi de moderniser le système éducatif et d'y investir les capitaux et technologies nécessaires. En effet, l'archaïsme du système éducatif et notamment en éducation supérieure et son incapacité de se réformer sont responsables en dernière analyse de la sous qualification de la population tunisienne qui produit un volume réel de chômage qui atteint 22% de la population active. Sur une population active de 4 millions de personnes, la Tunisie ne compte pas moins de 600.000 chômeurs déclarés et 300.000 chômeurs déguisés en fonctionnaires et employés du secteur public.

L'épargne est nécessaire au financement de l'investissement en capital national. La fiscalité comme l'inflation affectent l'épargne et par voie de conséquence l'investissement. Il en est de même de la

dévaluation du dinar qui affecte la capacité de maintien du capital physique.

En 2009 et 2010, l'épargne se situait à 23% du PIB et l'investissement à 26% du PIB.

Depuis 2011, aussi bien l'épargne que l'investissement n'ont cessé de dégringoler pour se situer en 2016 – 2017 à 12% pour l'épargne et 20% pour l'investissement. En contrepartie, la pression fiscale (au sens de prélèvements obligatoires) est au top et place la Tunisie en champion d'Afrique de la pression fiscale.

Il en est de même du déficit commercial qui enregistre des records historiques atteignant 12,4 milliards de dinars, ce qui équivaut à un potentiel d'emplois de 250.000 emplois permanents.

Les entreprises subissent deux effets cumulatifs qui réduisent leurs capacités à investir :

1- L'augmentation des coûts dont l'aggravation de la pression fiscale sur l'économie structurée qui n'est pas accompagnée d'une amélioration de la productivité.

2- La dépréciation du change qui augmente le coût des investissements notamment importés et fait que l'amortissement ne permet plus de renouveler les équipements à l'identique, ce qui affecte la capacité de maintenir du capital physique, le tout en l'absence de tout système de correction fiscale par le biais de la réévaluation légale des immobilisations.

Ainsi, la nécessité d'assurer le maintien du capital physique pour éviter l'érosion de la capacité de renouvellement des équipements par les entreprises en période de dépréciation du dinar rend nécessaire de réintroduire le régime de la réévaluation légale des immobilisations.

La remise en cause des incitatifs à l'investissement pour l'industrie qui fonctionnaient comme des correctifs des imperfections du système de droit commun risque encore d'affecter l'investissement privé et la création d'emplois.

Dans le système fiscal tunisien, le principal véhicule fiscal est l'entreprise en tant que contribuable et en tant que redevable de la quasi-totalité des impôts (la contribution directe des particuliers se limite aux

droits d'enregistrement, à la taxe sur les immeubles bâtis, aux redevances et à une contribution résiduelle d'impôt sur le revenu). Le seul moyen pour relancer l'investissement est d'alléger la charge fiscale au lieu de l'aggraver contrairement à ce que fait le gouvernement Chahed et ceux qui l'ont précédé.

3. Comparaison avec l'Allemagne, les Etats-Unis et la Corée du Sud, les pays scandinaves et le Mexique

En Allemagne, c'est le plein emploi avec 8 points de PIB de prélèvements obligatoires (37% du PIB) en moins par rapport à la France (45% du PIB). Le taux des prélèvements obligatoires des entreprises compliantes en Tunisie (43,5%) est supérieur à celui d'Allemagne, autrement dit avec autant de pression fiscale en Tunisie, la situation réelle de l'emploi ne peut qu'aller de mal en pis.

Aux USA et en Corée du Sud, le taux des prélèvements obligatoires oscillent entre 26% et 28% du PIB avec une situation de plein emploi.

Dans les pays scandinaves, la pression fiscale au sens de prélèvements obligatoires est très élevée. Elle est de 47% au Danemark. Néanmoins, malgré le niveau de pression fiscale élevée, l'économie Danoise assure le plein emploi et le niveau de vie très élevé. Cela s'explique par un très haut niveau de conformité au Danemark et une digitalisation poussée des activités économiques et administratives.

L'exemple extrême de niveau de pression fiscale faible est le Mexique soit 18% du PIB avec un taux de chômage très faible et un niveau de vie intermédiaire avec un revenu par tête de 18.000 dollars.

Ces exemples donnent cinq modèles

- Pression très élevée accompagnée de chômage important et conformité assez élevée (France).
- Pression très élevée sans chômage avec conformité très élevée (Danemark).
- Pression élevée sans chômage et avec conformité assez élevée (Allemagne).
- Pression élevée avec chômage élevé et conformité faible (Tunisie).

• Pression faible sans chômage avec conformité très élevée ou moyenne (USA, Corée du Sud et Mexique).

La Tunisie se situe dans le modèle de pression très élevée pour un pays en développement avec chômage élevé et conformité faible qui constitue le plus mauvais des modèles et le plus inefficace sur le plan économique.

Il ressort de ces exemples, que là où la pression fiscale est faible, le chômage est faible que la conformité soit forte ou moyenne. Ceci amène à déduire que l'excès de prélèvements obligatoires est le plus grand ennemi de l'investissement et de l'emploi. Le seul modèle qui tolère une pression élevée sans compromettre la situation économique est le modèle scandinave de pression très élevée accompagnée de conformité très élevée et d'une digitalisation poussée.

4. Le poids des prélèvements obligatoires sur l'attraction et la rétention des ressources humaines de haut niveau et l'insertion de la main d'œuvre faiblement qualifiée

La politique de prélèvements lourds sur l'économie structurée entraîne pour le cas des salaires, avec un coin fiscal élevé, les conséquences suivantes :

(1) L'imposition des salaires favorise la contestation sociale car la perception du poids de la rémunération pour l'employeur et la perception de son importance pour l'employé qui détermine sa satisfaction du salaire perçu sont trop éloignées.

(2) Une aversion au recrutement due à la fois au niveau d'exigence des rémunérations nettes notamment pour les cadres diplômés et aux externalités négatives résultant de l'insuffisance de qualification notamment comportementale des diplômés des universités et à leur faible capacité à résoudre les problèmes.

(3) L'aversion au recrutement oblige l'Etat à multiplier les incitatifs à l'emploi pour permettre d'alléger le coût des employés à l'entrée dans le marché du travail.

(4) Avec un coin fiscal pouvant dépasser 50% pour les cadres, l'imposition du travail est prohibitive pour le recrutement de cadres capables de développer les PME.

(5) La lourde imposition des salaires est une source de concurrence déloyale.

(6) La lourde imposition du travail rend une partie de la population faiblement qualifiée non employable par l'économie structurée.

(7) A partir de 6117 dinars de salaire brut annuel, l'imposition de chaque dinar d'augmentation de salaire net est de 71% (0,7 pour le salarié + 0,5 dinar pour l'Etat)

5. La suppression du dégrèvement physique et l'investissement

En supprimant les dégrèvements physiques pour la plupart des activités industrielles, le nouveau régime d'incitations produira un effet négatif fort probable sur le volume des investissements qui se fera sentir à partir de 2018. Déjà le niveau d'investissement était trop faible avec le soutien du régime des dégrèvements, que dire alors de ce que sera son niveau sans dégrèvement physique. Je suis curieux de voir la réaction de ceux qui ont ardemment soutenu que la fiscalité n'a qu'un faible impact sur l'investissement en Tunisie.

La preuve établie quant à l'impact de l'amortissement sur le niveau d'investissement en contexte européen prouve en contexte tunisien que le dégrèvement physique a un impact certain sur le niveau d'investissement des entreprises industrielles car le dégrèvement physique n'est autre qu'une technique permettant d'amortir l'immobilisation à 200% de son coût.

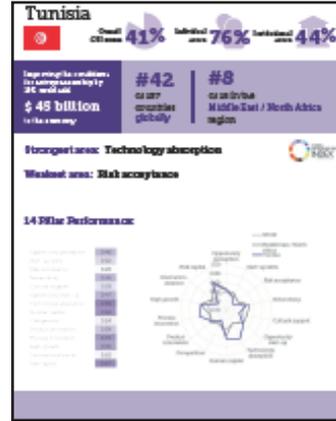
C'est dans ce cadre que la législation française offre d'amortir 140% du coût des équipements de production. De son côté, la nouvelle législation tunisienne a remplacé le dégrèvement physique pour de nombreuses activités par une déduction supplémentaire au taux de 30% au titre des amortissements des machines, du matériel et des équipements destinés à l'exploitation acquis ou fabriqués dans le cadre des opérations d'extension au cours de la première année à partir de la date d'acquisition, de fabrication ou du commencement de l'utilisation selon le cas. Si cette majoration est utile, elle peut à peine compenser le coût de remplacement des équipements généré par la dépréciation du dinar en l'absence d'un régime de réévaluation légale.

Conclusion

Les données sur l'évolution de la situation globale peuvent susciter des craintes tout à fait justifiées. Néanmoins, si l'on croit au rapport sur l'entrepreneuriat dans le monde en 2016, on peut conclure sur une note optimiste pour la Tunisie. En effet, selon «Global Entrepreneurship Index 2017, **la Tunisie qui n'est autre que le produit du travail des tunisiens** est en mesure de doubler son PIB qui passerait alors de 100 milliards de dinars à 200 milliards de dinars. L'économie tunisienne peut augmenter son PIB de 45 milliards de dollars en améliorant l'environnement et les conditions d'affaires.

L'appétence du risque, le déficit de culture comportementale et la mauvaise qualité de la concurrence sont les plus grands handicaps à la croissance et au développement de l'économie tunisienne.

La capacité d'absorber les technologies est son point fort.



(source : The Global Entrepreneurship Index 2017)

S'il est un projet que la profession d'experts comptables (ordre et associations) devrait suggérer à la Tunisie, c'est celui de réfléchir et se donner les structures pour aider à montrer la voie au pays sur «le comment être en mesure de doubler le produit National Brut dans une perspective de temps prévisible».